

Jean-Claude Romand sur le chemin de sa folie meurtrière

« **M**oi j'ai préféré prendre un jour de congé pour m'éloigner. Je ne supporte pas l'idée que cet homme puisse revenir ici à Prévessin ». L'employée de la pharmacie où travaillait l'épouse du quintuple meurtrier a tenu parole. Hier, presque deux ans après les faits qui se sont déroulés au cours d'un week-end de janvier 1993, elle n'aura pas vu, ni même aperçu Jean-Claude Romand. Elle n'aura pas davantage assisté aux allées et venues des voitures de gendarmerie qui ont sillonné les rues du village gessien, à deux pas de la frontière suisse, au cours des quelques quatorze heures qu'aura duré la première des quatre reconstitutions programmées par la justice.

Très tôt le matin, le quartier où se trouve la solide maison de pierre louée par la famille Romand a été bouclé par les militaires auxquels les riverains devaient s'adresser pour pouvoir entrer et sortir de chez eux. Maintenus à distance eux aussi, les journalistes n'ont pu voir que des silhouettes s'animer entre deux fourgons stationnés à dessein devant la porte en bois de l'ancienne ferme, reconnaissant ici un avocat, là le procureur de la République de Bourg-en-Bresse Gilles Bertrand ou encore le juge d'instruction Christophe Barret à qui revient la lourde charge d'instruire un dossier qui conserve une large part de mystère. Malgré de multiples commissions rogatoires destinées à percer le secret du faux médecin.

« C'était une très belle femme et je garde de lui le souvenir d'un homme très cultivé » avance, pour tromper l'ennui des reporters, cette Lyonnaise en vacances chez sa fille. Du drame qui a frappé la famille Romand, elle préfère ne rien dire.

PERSONNAGE FASCINANT

Aurait-elle réussi à entrevoir Jean-Claude Romand qu'elle n'aurait certainement pas reconnu l'homme qui, peu avant six heures, a été extrait de la maison d'arrêt de Bourg-en-Bresse. Amaigri, aujourd'hui porteur de lunettes de vue qui finissent de lui donner l'air du médecin chercheur de l'Organisation Mondiale de Santé qu'il prétendait être, le quintuple meurtrier est apparu calme au moment de monter dans le fourgon de gendarmerie qui devait le remmener à Prévessin pour la première fois depuis les faits. Jamais il n'a esquissé le moindre geste pour se protéger de l'agression des flashes du photographe qui ont fixé sur la pellicule l'image d'un homme qui, pour être un assassin, n'en demeure pas moins un personnage

Presque deux ans après les faits, le quintuple meurtrier de Prévessin-Moëns et de Clairvaux-les-Lacs va refaire chacun des gestes qui ont coûté la vie à son épouse, à ses deux enfants et à ses parents



La première des quatre reconstitutions s'est déroulée hier dans l'Ain à Prévessin-Moëns, à l'abri des regards indiscrets. Jean-Claude Romand est apparu à certains comme un homme disloqué et à d'autres calme et composé, redéfinissant ainsi l'image d'une personne aux deux visages

(Photo Hubert GUILIANI)

fascinant et qui a pu, vingt années durant, tromper tout son entourage.

S'était-il préparé psychologiquement à ces reconstitutions pourtant attendues avec appréhension par ses avocats? A-t-il accepté, au terme de longs mois d'incarcération, seul dans sa cellule, d'être confronté à

la vérité d'une vie jusque là bâtie sur le mensonge? Difficile de le dire. A la mi-journée, durant l'interruption du déjeuner, ses trois avocats Maîtres Jacques Frémion, Jean-Louis Abad et André Buffard ont livré une analyse quelque peu différente des premières heures de la reconstitution.

Le premier pour estimer que les choses se passaient plutôt mieux que prévu, confortant ainsi l'idée d'un Jean-Claude Romand calme et composé et les seconds pour décrire un homme « brisé et même disloqué » dont on apprendra rien à l'issue d'actes de justice qui, bien que nécessaires, servent seulement vérifier des faits matériels. « Il ne participe pas du tout malgré tous les efforts du juge » a même ajouté Me Abad pour qui la vérité de son client est à chercher ailleurs.

PREMEDITATION ?

Pourtant c'est bien sur ce qui s'est passé à Prévessin dans la nuit du 10 au 11 janvier 93 que la justice peut se forger une conviction quant à la préméditation ou non des trois premiers meurtres. Celui de l'épouse Florence dont la tête a été fracassée et ceux des deux enfants, Antoine et Caroline, âgés respectivement de cinq et sept ans, tués à coups de carabine pendant leur sommeil. Hier les gendarmes avaient ordre de maintenir le cordon de sécurité jusque très tard dans la nuit. Jean-Claude Romand aura-t-il pu supporter sans faillir cette longue journée à refaire sans discontinuer les gestes d'une folie meurtrière qui, comme il y a vingt deux mois, doit encore le conduire à Clairvaux-les-Lacs où il avait supprimé ses deux parents et leur chien ainsi que dans la forêt de Fontainebleau où il s'était livré à une tentative de meurtre sur la personne d'une ancienne amie? Et que dire des soupçons qui pèsent sur lui concernant la mort « accidentelle » d'un beau-père dont il avait ensuite capté l'héritage de plus d'un million de francs. Tout comme ceux, plus diffus, qui tendraient à le rendre responsable du décès pour le moins bizarre du frère d'Hervé Floch, propriétaire de la maison de Prévessin, brûlé vif dans l'incendie de sa caravane installée dans le jardin de la ferme. Pour Hervé Floch, bien des interrogations demeurent. Hier, alors que Romand obéissait aux ordres du magistrat, il se demandait où avait bien pu passer les 700 000 F disparus du compte bancaire de son frère quelques temps avant sa fin tragique...

JOSE CARRON